



République Française
Département Indre-et-Loire
Commune de VERNOU SUR BRENNE

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/03/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	18	21

Vote
A l'unanimité
Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture d'Indre-et-Loire
Le : 02/04/2025
Et
Publication ou notification du :
02/04/2025

L'an 2025, le 24 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de VERNOU SUR BRENNE s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame DEBALLÉE Pascale, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 17/03/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 18/03/2025.

Présents : Mme DEBALLÉE Pascale, Maire, Mmes : COMMUNAL Renée, DELALEUF Marie, DUBRAY Françoise, FERRAND Claude, GOURON Claude, HENNEQUET-ANTIER Christelle, MERCIER Céline, ROUVRE Liliane, MM : BONZON Sébastien, DEBALLÉE Victorien, FROGER David, LANDAIS Romain, LEBREC Michel, LESAGE Mathieu, MAZET Franck, ROBIN Xavier, TARBE DE SAINT-HARDOUIN Patrice

Excusé(s) : Mme BONZON Marie-Claude

Absent(s) ayant donné procuration : Mme LABREVOIT Sandrine à Mme HENNEQUET-ANTIER Christelle, MM : CHAMPION Pierre à M. BONZON Sébastien, SIMONIN Denis à Mme DEBALLÉE Pascale

Absent(s) : Mme CHASLE Sophie

A été nommé(e) secrétaire : M. ROBIN Xavier

23/2025 – VOTE DE(S) SUBVENTION(S) 2025

M. Lebrech, adjoint délégué à la vie-associative, propose à l'assemblée de scinder en deux séances la décision d'attribution des subventions, privilégiant l'exception pour trois associations. Il s'agit de :

- Vélo Sport de Monnaie ;
- Les commerçants des Marchés de Touraine ;
- Vernou-en-Fêtes

Il expose les demandes, à savoir :

- Vélo Sport de Monnaie : deux courses sont programmées, l'une le 1^{er} mai et l'autre le 14 septembre, pour lesquelles une subvention de 4 320 € est attendue. Il est proposé la reconduction de la subvention 2024, soit 2 800 €.
- Les commerçants des Marchés de Touraine : le principe en était admis suite à l'adhésion à l'association afin de valoriser le marché hebdomadaire, la demande est de 500 €
- Vernou-en-Fêtes : afin de contribuer à l'achat d'une remorque podium à destination de l'ensemble des associations locales et des manifestations municipales. L'équipement

s'élève à 23 100 € TTC. Une subvention du Département, au titre du budget participatif, est allouée à hauteur de 14 400 €, la subvention de la commune attendue s'élève à 8 700 €.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2311-7,

Vu le décret n°2016-1971 du 28 décembre 2016 précisant les caractéristiques du formulaire unique de demande de subvention des associations,

Vu les demandes présentées par les associations suivantes :

- Vélo Sport de Monnaie ;
- Les commerçants des Marchés de Touraine ;
- Vernou-en-Fêtes

Considérant les projets menés par ces associations visant à valoriser et promouvoir la commune de Vernou-sur-Brenne,

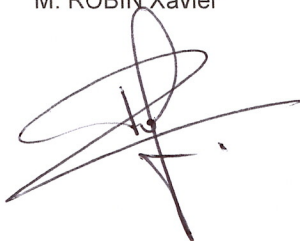
Après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité décide :

- D'accorder aux associations les subventions ci-après,
 - Les commerçants des Marchés de Touraine : 500 €
 - Vernou-en-Fêtes : 8 700 €
- De reporter au prochain conseil municipal du 28/04/2025, la dévolution des autres subventions aux associations demandeuses ainsi que celle du Vélo Sport de Monnaie ;
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2025 ;
- D'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 31/03/2025

Le Secrétaire de Séance
M. ROBIN Xavier



Le Maire
Pascale DEVALLEE

